

CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2013

ABSENTS : M. COLLIN Adrien (pouvoir à M. RULLAND Nicolas), M. FORGET Thierry (pouvoir à M. GAIDOZ Luc), M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par la commune du groupe scolaire affecté à l'exercice de la compétence scolaire, périscolaire et petite enfance à la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (CCVCMR) prenant effet le 1^{er} janvier 2014.

VALIDE, à partir du 1^{er} janvier 2014, le transfert du prêt de la Caisse d'Epargne lié au groupe scolaire à la CCVCMR et ce jusqu'au terme du prêt.

ANNULE, à compter du 1^{er} janvier 2014, la délibération n°2011/17 accordant une participation annuelle de 10.10 € par habitant pour le fonctionnement de l'association « Premiers Pas ». Cette subvention sera octroyée par la CCVCMR, courant 2014.

MODIFIE l'indice de rémunération de l'adjoint d'animation 2^{ème} classe par un avenant à son CDI à compter du 1^{er} décembre 2013.

APPROUVE les modifications des statuts du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) incluant de nouvelles compétences.

ACCEPTE le devis établi par le SIEM pour l'extension de réseau BT alimentant le futur lotissement. Le SIEM apporte une aide de 40 % du montant HT des travaux. Il resterait à la charge de la commune, la somme de 30 960 €

APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire.

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

PROCÈDE aux virements de crédits sur le budget 2013 du compte 61521 au compte 6554 d'une somme de 1 420 €, somme manquante, pour régler la totalité des charges scolaires dues à la commune de Mailly-Champagne.

Questions diverses :

- Lotissement : le prix de vente TTC du M² sera défini après l'ouverture des plis de l'appel d'offres du marché du lotissement.

- Aujourd'hui, nous avons eu une réunion avec un technicien de la DDT pour mettre en place un système de ralentissement des véhicules à l'entrée de la route de Ville-en-Selve (dos d'âne et stop), celle de Chigny (chicane en S), et limitation de vitesse à 70 km/h aux autres entrées.

- Le bilan financier des écoles pour l'année scolaire 2012/2013 se définit ainsi :

Les Petits Bouchons : effectif global : 24 enfants

Coût par enfant : **1 367.01 €**

Le coût de la structure est supporté à 50 % par Ludes et 50 % par Mailly.

Ecole maternelle : effectif global : 38 enfants

Coût par enfant : **2 425.20 €**

Ecoles primaires : effectif global : 76 enfants (36 sur Ludes, 40 sur Mailly)

Coût par enfant : **1 338.10 €**

Les communes de Ludes et Mailly-Champagne prennent en charge le coût par enfant scolarisé en maternelle et en primaire suivant leurs élèves inscrits dans leur commune respective.